

# **Culture en danger**

*APPEL CONTRE LA RÉFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES*

**à l'initiative des organisations professionnelles de la culture des Pays de la Loire  
SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), SYNAVI (Syndicat  
des Arts Vivants), SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), Union Régionale Fédérale des  
Syndicats CGT-Spectacle, SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques),**

---

Nous sommes les artisans, depuis plusieurs décennies, de la création et de la diffusion de multiples formes d'expression artistique, du développement d'un public de plus en plus diversifié. Loin d'être un simple supplément d'âme, l'art, la culture et la connaissance sont les raisons d'être d'une société démocratique. Ils sont même devenus aujourd'hui des atouts pour son économie et son développement.

Depuis des années déjà, l'érosion budgétaire (le retard pris sur l'inflation réelle) tend inexorablement à asphyxier le potentiel de création, les possibilités de diffusion et la pérennité des emplois et des structures professionnelles. C'est maintenant la Révision Générale des Politiques Publiques qui s'attaque d'abord au Ministère de la Culture, aux musées et aux établissements publics, mais qui ne tardera pas à vouloir imposer son empire à tous les organismes du spectacle vivant : réformes malthusiennes de l'Administration elle-même, copie mécanique du management aux ordres du marché, politique du rendement, détricotage de la décentralisation...

D'ailleurs, l'Etat français n'a émis aucune réserve sur la mise en place de la directive européenne « services » qui bafoue l'« exception culturelle » et instaure une dérégulation des conditions d'organisation de spectacle, une distorsion de la concurrence entre entreprises françaises et étrangères et met en péril les emplois artistiques, techniques et administratifs.

Lors de ses vœux au monde de la culture, le 7 janvier dernier, le Président de la République s'est engagé à ce que la compétence culturelle soit conservée pour toutes les collectivités territoriales.

Aujourd'hui les collectivités territoriales financent près de 70% de la culture. Mais même si les collectivités locales conservent la compétence culturelle, elles disposeront de marges de manœuvre budgétaire et de décision très faibles. En effet, le fonds de compensation de la taxe professionnelle a vocation à disparaître après 2010 et la réforme budgétaire des collectivités locales, prévues par le gouvernement, ne leur confèrera qu'une très faible autonomie d'utilisation de leurs recettes fiscales.

Si cette réforme rétrograde était votée, les régions et les départements - et par effet domino, les villes - seraient contraints de diminuer de manière catastrophique leurs aides à l'art et à la culture.

Les conséquences seraient incalculables pour la création artistique professionnelle, les projets éducatifs et l'emploi !

**L'art, la culture et la connaissance sont en danger dans notre pays, réagissons immédiatement, !**

## **Nous refusons :**

- la fermeture de lieux de production, de diffusion, d'expérimentation et de transmission artistiques et culturelles (musées, bibliothèques, salles, festivals etc...).
- la disparition d'équipes artistiques (compagnies, collectifs etc...)
- le démantèlement du réseau culturel extérieur français.
- La mise en place de la directive européenne « services » qui considère la culture comme

une marchandise et met en péril les entreprises de spectacles françaises.

Tout cela se soldera par des licenciements, des milliers d'heures de travail en moins pour les artistes et les techniciens et pour tous les corps de métiers associés, dont le pouvoir d'achat s'effondre déjà.

Notre pays va perdre un espace qui contribue à l'émancipation individuelle et collective, à la construction du vivre ensemble et à la citoyenneté !

### **Nous demandons :**

la prise en compte de nos propositions de réformes :

- le vote d'une loi d'orientation et d'une loi de programmation pour inscrire la place de l'art dans notre société, afin d'appliquer l'un des droits fondamentaux de la Constitution : l'accès pour tous les citoyens à l'éducation, à l'art, à la culture et à la connaissance ;
- la négociation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales d'une nouvelle étape de la décentralisation, avec la garantie de leurs ressources et d'une véritable autonomie de leur utilisation ;
- l'expertise des propositions alternatives des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage pour les artistes et les techniciens ;
- La mise en place de dispositifs fiscaux et sociaux pour soutenir les entreprises et les secteurs artistiques exposés à la concurrence internationale.
- le déploiement d'un plan général et chiffré en faveur de l'éducation artistique et d'une véritable démocratisation culturelle ;
- la mise en oeuvre d'une politique culturelle ambitieuse européenne et internationale
- la dissolution du Conseil pour la création artistique et l'affirmation d'un Ministère de la Culture au service de politiques publiques culturelles ambitieuses.

L'offensive du gouvernement contre l'ensemble des services publics et d'intérêt général est massive et répétée. Il est pourtant crucial de défendre une politique pour le bien commun, la crise actuelle en montre chaque jour la nécessité.

Nous demandons dès à présent le maintien de la clause de compétence générale.

### **Nous appelons :**

**Tous les élus territoriaux et les acteurs artistiques et culturels à signer et à relayer cet appel à nous rejoindre pour une réunion d'information et de mobilisation**

---

*LE LUNDI 1ER MARS 2010 à 19H  
À LA SALLE DE LA CARRIÈRE À SAINT-HERBLAIN  
Rue du Docteur Boubée, 44800 Saint-Herblain*

---

*vous pouvez signer cet appel en vous connectant sur [www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com)*

*nom de la pétition :*

*Culture en danger APPEL CONTRE la Réforme générale des politiques publiques*

# ***Culture en danger***

*APPEL CONTRE LA RÉFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES*

***à l'initiative des organisations professionnelles de la culture des Pays de la Loire  
SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), SYNAVI (Syndicat  
des Arts Vivants), SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), Union Régionale Fédérale des  
Syndicats CGT-Spectacle, SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques),***

---

## **Alerte pour la culture et les acteurs artistiques...**

L'état, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, remet en cause l'intervention des collectivités dans le financement de la culture.

## **Le débat national...**

engagé actuellement à l'Assemblée Nationale et au Sénat laisse paraître une grande inquiétude des élus des départements et des régions quant à leurs capacités de maintenir leurs budgets notamment face à la suppression de la taxe professionnelle, à des transferts de compétence sans les budgets équivalents.

Plusieurs départements ont déjà annoncé la réduction de leurs interventions dans le soutien à la vie associative (culturelle, sportive...).

## **Une urgence à réagir...**

Aujourd'hui les collectivités territoriales financent près de 70% de la culture.

Si cette réforme rétrograde était votée, les régions et les départements et par effet domino, les villes seraient contraints de diminuer de manière catastrophique leurs aides à l'art et à la culture. Les conséquences seraient incalculables pour la création artistique professionnelle, les projets éducatifs et l'emploi !

**L'art, la culture et la connaissance sont en danger dans notre pays, réagissons immédiatement :**

**Réunion d'information et de débat :**

***LE LUNDI 1ER MARS 2010 à 19H  
À LA SALLE DE LA CARRIÈRE À SAINT-HERBLAIN  
Rue du Docteur Boubée, 44800 Saint-Herblain***

---

*vous pouvez signer cet appel en vous connectant sur [www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com)*

*nom de la pétition :*

*Culture en danger APPEL CONTRE la Réforme générale des politiques publiques*

Aux élus des collectivités en charge de la culture,

Nous, acteurs professionnels de la culture, réunis au sein d'une inter-syndicale tenons à vous interpeller sur la réforme des collectivités territoriales actuellement en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat, et sur les inquiétudes qu'elle suscite pour nous.

L'intervention de Nicolas Sarkozy, le 7 janvier dernier, a nuancé la remise en cause de la clause de compétence, cependant les propos tenus aux BIS (Biennale du spectacle vivant à Nantes) par les représentants des collectivités locales ne nous ont pas rassurés.

Nous vous invitons par ce présent courrier, en tant que représentant de collectivités, à une réunion publique d'information et d'échange qui se tiendra le :

**Lundi 1er mars 2010 à 19 heures**  
**à la salle de la Carrière**  
Rue du Docteur Boubée, 44800 SAINT-HERBLAIN

Nous souhaiterions connaître votre analyse et votre positionnement sur les conséquences de cette réforme et sur l'incidence de la suppression de la taxe professionnelle qui contribuait aux financements des collectivités.

Votre contribution est importante pour nous acteurs professionnels. Aussi nous vous remercions de votre participation.

L'intersyndicale Pays de la Loire

*SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), SYNAVI (Syndicat des Arts Vivants), SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), Union Régionale Fédérale des Syndicats CGT-Spectacle, SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques),*

---

